RÉUNION PUBLIQUE

EMPURANY - LE 21 NOVEMBRE 2023

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

FONDATION
DU
PATRIMOINE

EMPURANY

LES PRINCIPES D'URBANISME EN VIGUEUR DANS NOTRE DÉPARTEMENT

MADAME LOUISE MANDRON

Technicienne des services culturels et des bâtiments de France de l'UDAP

Unité **D**épartementale de l' **A**rchitecture et du **P**atrimoine de l'Ardèche
Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne -Rhône - Alpes

PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

EMPURANY

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Ardèche

→ PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

→ INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Les espaces protégés

MONUMENT HISTORIQUE

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

SITES CLASSÉS ET INSCRITS

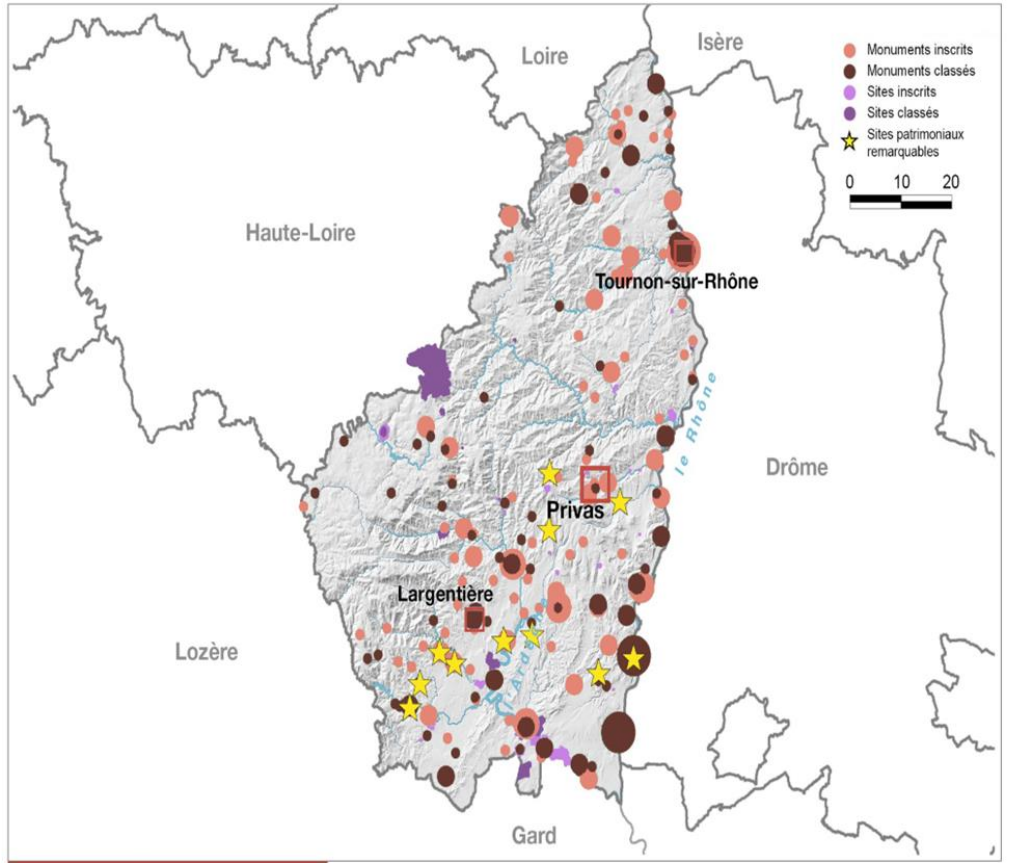

UDAP 07

Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine

UDAP
Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et métropole de Lyon

Rappel règlementaire

La **modification de l'aspect extérieur** d'une construction requiert une autorisation d'urbanisme :

DÉCLARATION PRÉALABLE PERMIS

CODE DE L'URBANISME

+ En **espaces protégés**, l'accord de l'architecte des bâtiments de France est obligatoire

CODE DU PATRIMOINE

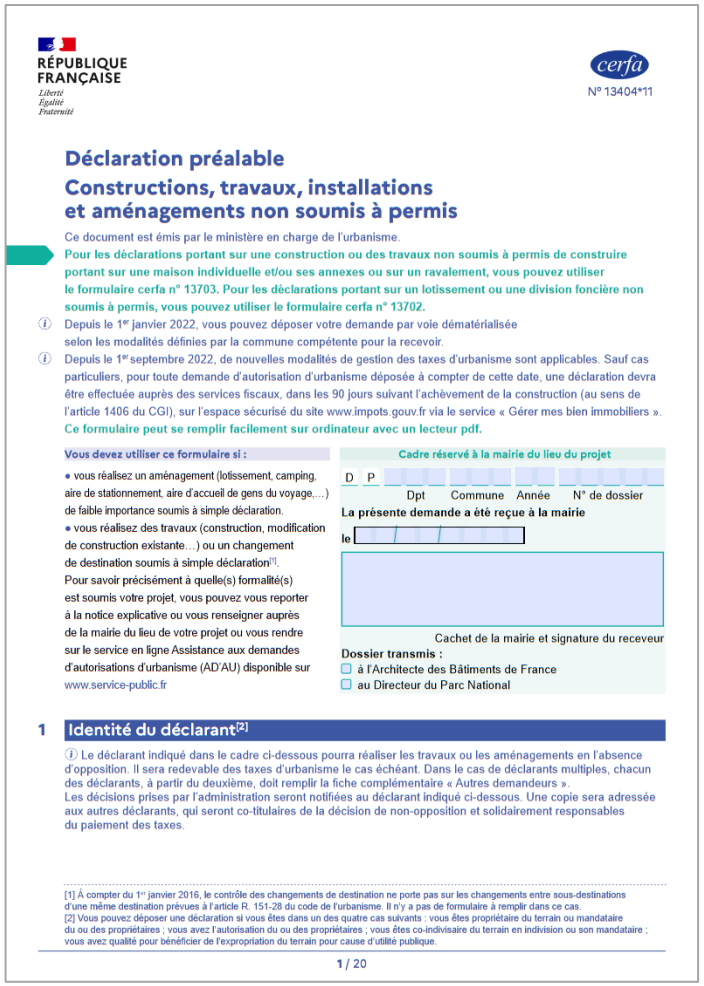

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa
N° 13404*11

Déclaration préalable
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ».
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :
• vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,…) de faible importance soumis à simple déclaration.
• vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante…) ou un changement de destination soumis à simple déclaration[1].
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
D P
Dpt Commune Année N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie
le
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 **Identité du déclarant[2]**
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1er janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.
[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 20

Les couvertures

Toitures vues depuis un point haut (Viviers)

La tuile est le matériau de couverture dominant en Ardèche. Elles étaient fabriquées sur place à partir d'argile extraite du sol local.

La pente des toitures recouvertes de tuiles varie entre 28 à 35% pour les tuiles canal et peuvent aller jusqu'à 40% pour les tuiles mécaniques.
Cette pente faible permet d'éviter les mouvements de tuiles.

Les charpentes supportant ce type de couverture sont simples : composé de fermes minimalistes et sur des travées de 5m env. (dimension des arbres à disposition).

Typologie

Tuiles plates
Localisation : Devesset, St Agrève
Typologie singulière

Il existe plusieurs typologies de tuiles :

- Les **tuiles canal** ou **tuiles creuses qui** sont à privilégier dans la majorité des cas.

- Les **tuiles mécaniques plates** (de type St Vallier) qui sont à utiliser en fonction de la typologie du toit.

- Les **tuiles plates** sont spécifiques à la région de Devesset/St Agrève, leur forme est directement liée au climat et à la neige.

Certaines sont à **proscrire** :
- Les tuiles romanes car si elle s'inspire de la tuile creuse en reproduisant son ondulation, elle ne permet pas de donner autant de nuances et son usage très répandu en fait un élément de banalisation du paysage.
- Les tuiles béton car elles résistent mal dans le temps et leurs dimensions sont trop importantes.

Tuiles canal

Tuiles mécaniques

Se questionner :

- Dans quel état est la structure porteuse (charpente) ?
- Quelles tuiles ont été utilisées pour la couverture ? Quelle est le pourcentage de pente ?
- Comment sont traités les rives, le faîtage, le couronnement ?
- Comment sont traitées les toitures voisines ?
- Comment faut-il isoler la toiture ?

Mise en œuvre

LES TUILES CANAL ou TUILES CREUSES

Les tuiles « creuses », tuiles « canal » ou encore « tige de botte » sont des demi-cylindres légèrement coniques qui s'emboitent les unes dans les autres. Elles sont posées à la fois en tuile de dessus, appelée tuile de couvert, et en tuile de dessous, dite tuile de courant.
Les tuiles peuvent être posées à même les chevrons ou sur un voligeage recouvrant la charpente.

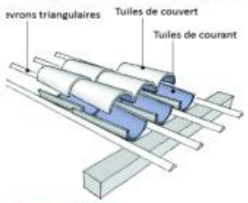

Pose sur chevrons

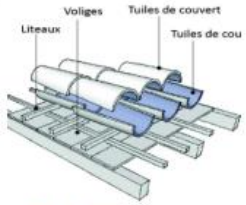

Pose sur voliges

Ce jeu d'emboîtement crée un jeu d'ombre et de lumière, caractéristiques des toits à tuiles canal. Ces variations enrichissent l'aspect de la toiture dans le paysage, surtout dans le cas de point de vue en hauteur.

Vue des toitures dans le paysage (Hameau des Chanels, Payzac)

En rénovation ou création :
Dans le cas de vue des toitures depuis un point haut, il est impératif de privilégier les tuiles creuses.
Lors d'une réfection de toiture, si le toit est en tuiles canal, il est également important de le conserver.
Si le toit est couvert de tuiles mécaniques, elles peuvent être remplacées par des tuiles canal, si la pente n'est pas trop importante.

Les tuiles pouvant être réemployées seront réutilisées comme tuiles de couvert afin de conserver l'aspect ancien de la couverture.
Les tuiles endommagées et remplacées par des neuves seront positionnées en courant.

Les plaques ondulées sous tuiles ne doivent pas être employées car elles engendrent l'apparition de moisissures dues au manque de ventilation entre la couverture et la charpente.

Le faîtage :
Les tuiles de faîtage seront des tuiles identiques à l'ensemble de la couverture, ou de dimensions un peu plus importantes.
Elles seront assemblées dans le sens inverse des vents dominants et scellées avec un mortier de chaux, dosé de manière suffisamment tendre afin qu'il absorbe des mouvements de dilatation de la toiture.

Les rives :
Les rives seront traitées sans zinguerie, ni tuiles à rabat, mais en continuité de de la couverture grâce à une tuile de couvert à cheval sur deux tuiles de courant.
Les tuiles seront scellées au mortier de chaux sur mur, avec ou sans débords.
Dans le cas de rives biaises ou de toit coniques, l'adaptation à la forme se fera en jouant sur le déboîtement des tuiles.

LES TUILES MÉCANIQUES PLATES

Cette typologie de tuiles, à emboîtement à larmier intérieur, fait son apparition avec le développement de l'industrialisation, à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle. Le premier brevet a été déposé en 1841.
Elles sont de forme rectangulaires et sont plus ou moins enrichies d'ornement (ex : losanges).
Leur procédé d'emboîtement rend les tuiles solidaires et facilite le guidage de l'eau.
Elles sont assemblées par un recouvrement de quelques centimètres, ce qui réduit le nombre de tuiles et donc le poids. Mais ce faible recouvrement ne permet pas d'adaptation aux dimensions de la toiture, le jeu déboîtement étant quasi nul.

En rénovation :
Cette typologie de tuile doit être utilisée dans le cas de bâtiment datant du XIXe siècle et dont la toiture a été conçue en fonction du calepinage de cette tuile.
Si elle est utilisée à mauvais escient, elle produira des couloirs de zinc disgracieux qui viendront pallier son manque d'adaptabilité à la géométrie du toit.

Se reporter à la fiche : n°1.0 La couverture

Toitures de bâtiment du XIXe siècle conçues pour des tuiles mécaniques plates (Annonay)

Coloris

Conserver le coloris rouge caractéristique du département.
Elles peuvent présenter des variations de couleur autour du rouge, ceci étant dû à la nature de l'argile utilisé et à sa cuisson (durée et température).
Exclure les teintes pailles ou roses, les teintes claires et foncées.
Les tuiles noires sont à proscrire car elles entraînent des surchauffent en été, du fait de leur albédo faible. C'est à dire qu'elles captent beaucoup d'énergie et en réfléchit peu.

Les enduits

Les menuiseries

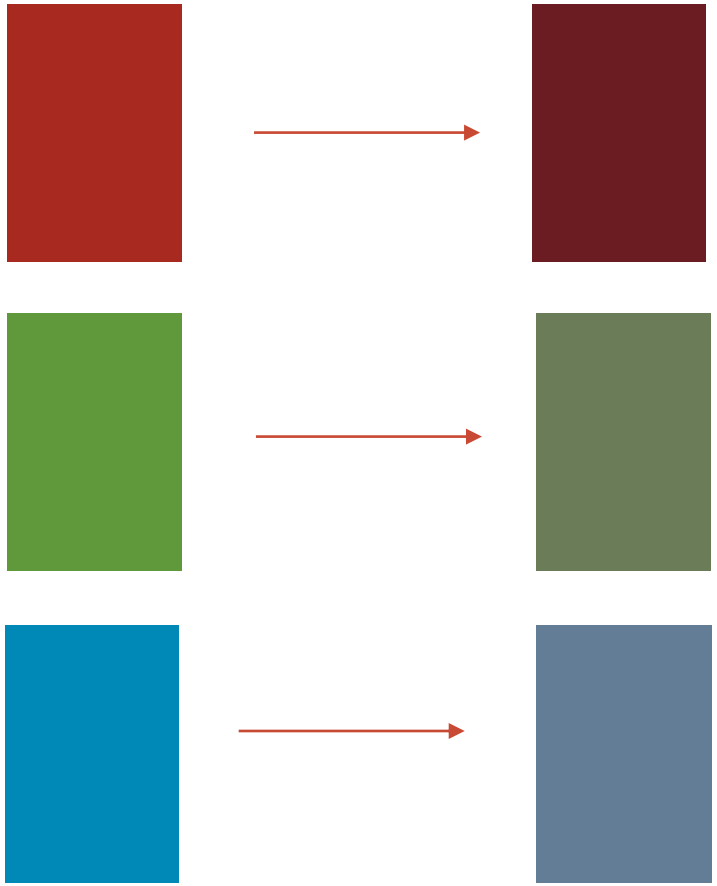

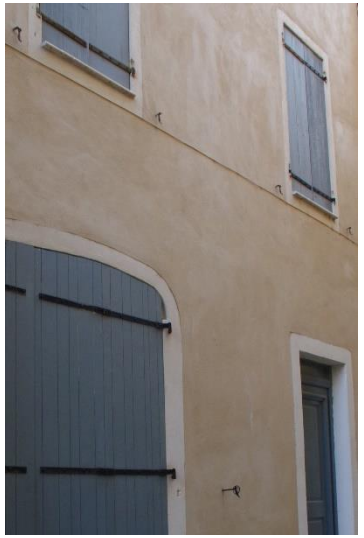

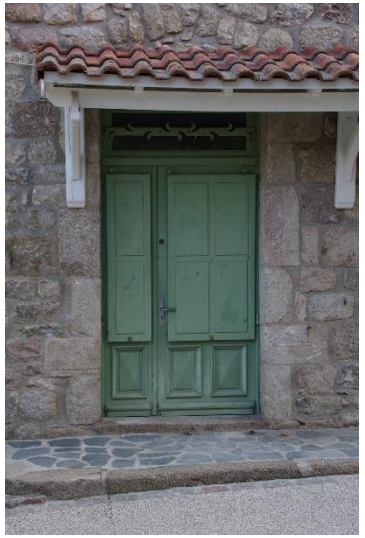

Être conseillé

→ udap.ardeche@culture.gouv.fr

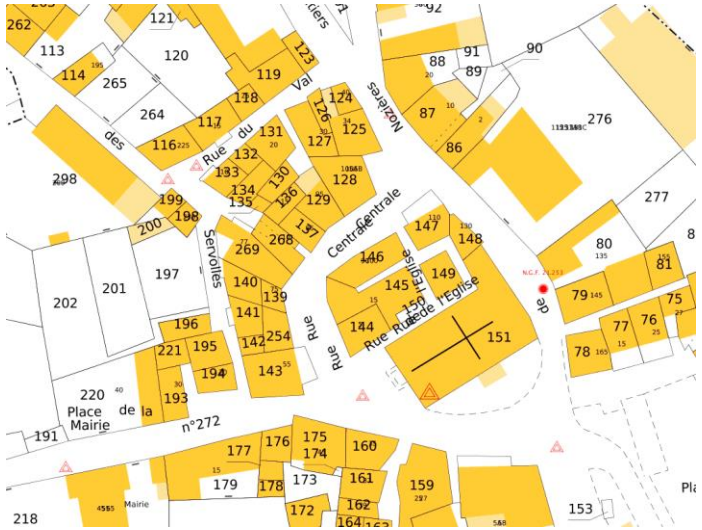

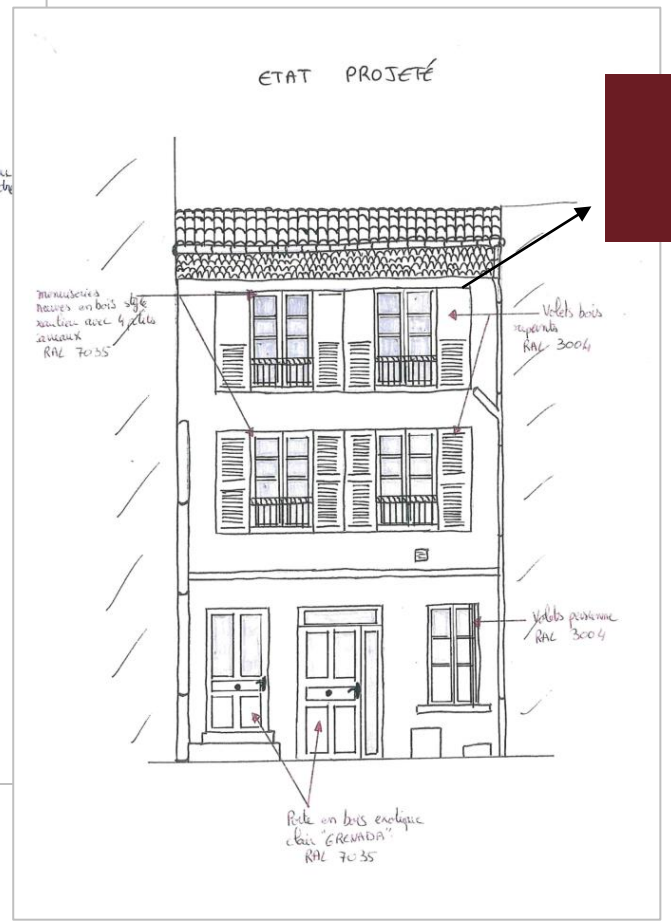

UN PROJET PAYSAGER POUR LE VILLAGE

Corine Faure-Bassano

EMPURANY

LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE

LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE (CODE DE L'URBANISME) IMPOSE L'AUTORISATION PRÉALABLE DU MAIRE POUR LES TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR DES BATIMENTS.

Nous pouvons tous réunir nos efforts et ensemble participer à la beauté paysagère de notre village

LA BEAUTÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

LE CLASSEUR DES FICHES TECHNIQUES EST EN MAIRIE

- Couvertures.
- Murs.
- Parements.
- Décors.
- Menuiserie.
- Serrurerie, éléments techniques, clôtures.
- Les commerces (les devantures et les enseignes).
- ….

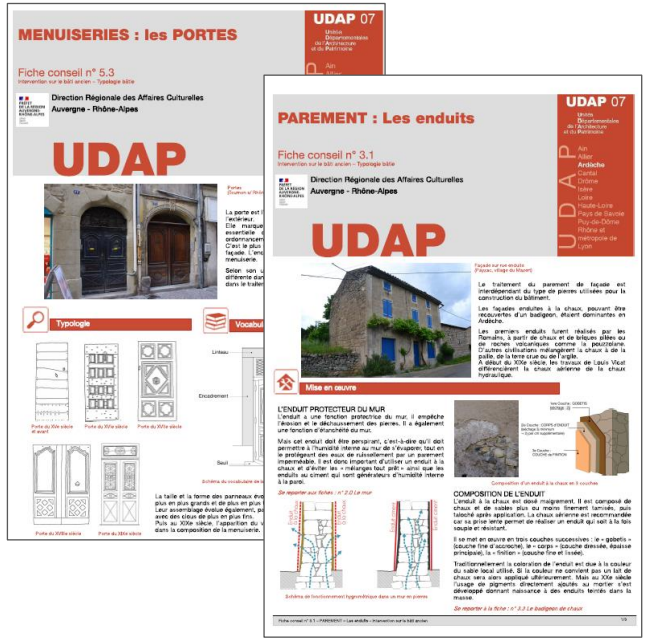

EMPURANY

EXEMPLE DE FICHE TECHNIQUE – LA COULEUR DES VOLETS

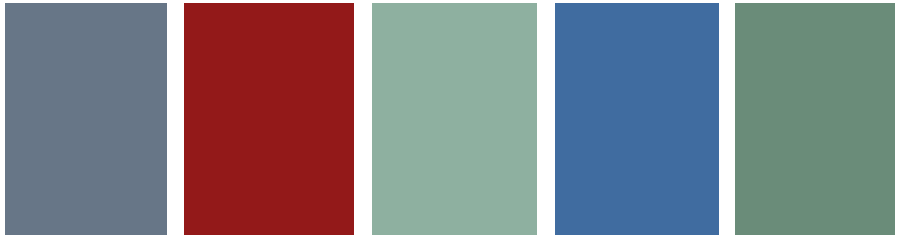

EMPURANY

EXEMPLE DE FICHE TECHNIQUE – LE TRAITEMENT DES FAÇADES

LA PIERRE APPARENTE

LES ENDUITS

EMPURANY

UN PROJET PAYSAGER POUR LE VILLAGE

Le cœur du village, église et bâtiments du fort médiéval, conservera la pierre apparente afin de permettre une meilleure lisibilité du site historique.

Les bâtiments de la rue Centrale conserveront les façades enduites.

LE CŒUR HISTORIQUE RESTERA EN PIERRES APPARENTES

EMPURANY

LES BÂTIMENTS DE LA RUE CENTRALE GARDERONT DES FAÇADES ENDUITES

EMPURANY

LES BÂTIMENTS DE LA RUE CENTRALE GARDERONT DES FAÇADES ENDUITES

EMPURANY

LES BÂTIMENTS DE LA RUE CENTRALE GARDERONT DES FAÇADES ENDUITES

EMPURANY

LE RESTAURANT DU VILLAGE

Denis Glaizol

EMPURANY

LE PROJET DU RESTAURANT

LE RESTAURANT FIN 19ème SIÈCLE / DÉBUT 20ème

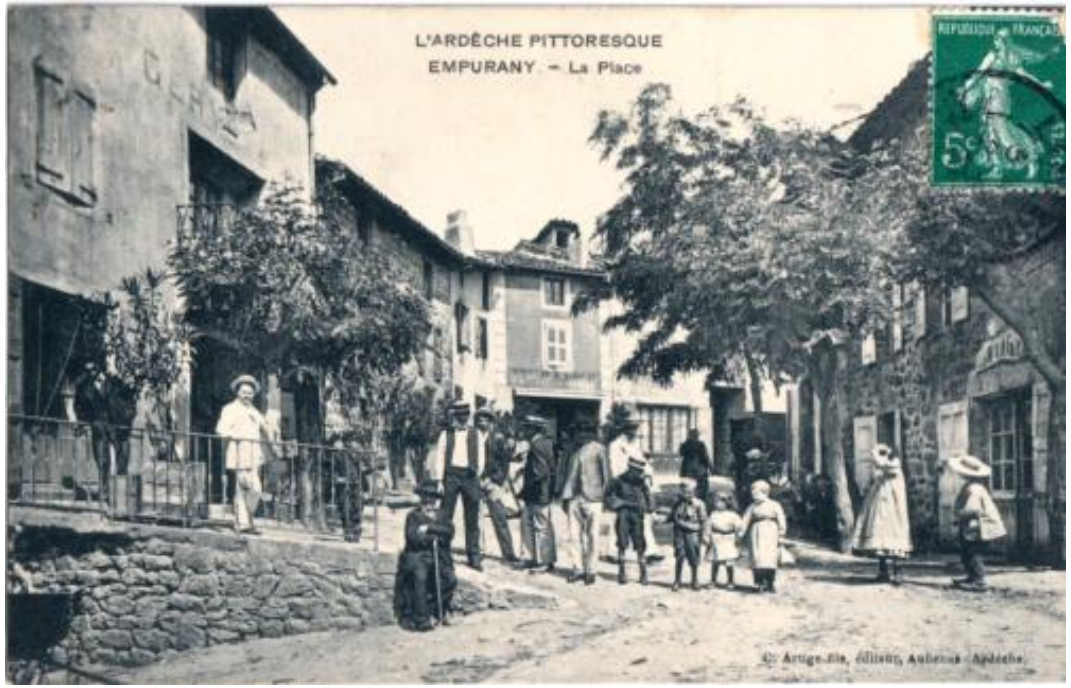

LE RESTAURANT DANS LES ANNÉES 50

LE RESTAURANT DE DEMAIN PAR DENIS GLAIZOL

EMPURANY

LE RESTAURANT DE DEMAIN PAR DENIS GLAIZOL

Le projet de relance du restaurant a été confié à **Céline Rouch** qui est une professionnelle de la restauration et qui assure déjà les repas du CCAS.
Elle prendra en charge :

- Les plans de rénovation du restaurant grâce à son architecte.
- L'appel à candidatures qui sera lancé au mois de janvier 2024.
- Le recrutement du futur gérant.

Corine Faure-Bassano a pour mission de constituer le dossier sur la rénovation des façades du restaurant avec l'aide de l'UDAP et de la Fondation du patrimoine.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION DE LA TOUR MÉDIÉVALE ET DE SES ABORDS

Corine Faure-Bassano

EMPURANY

LE SITE HISTORIQUE AUJOURD'HUI

LE DÉSENCLAVEMENT DU SITE DEMAIN

EMPURANY

CRÉATION DE LA NOUVELLE PASSERELLE

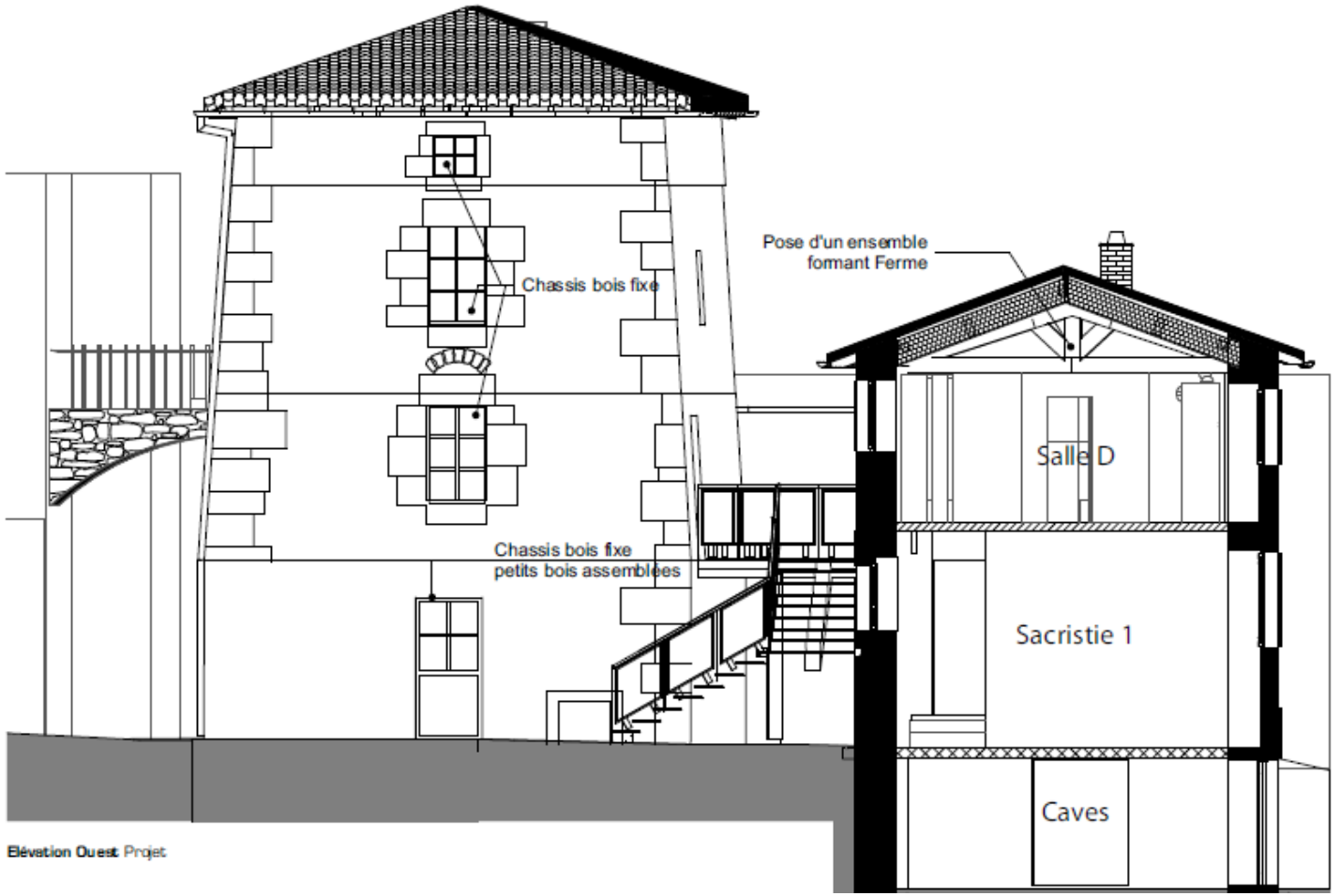

Elévation Ouest Projet

EMPURANY

CRÉATION DE LA NOUVELLE PASSERELLE

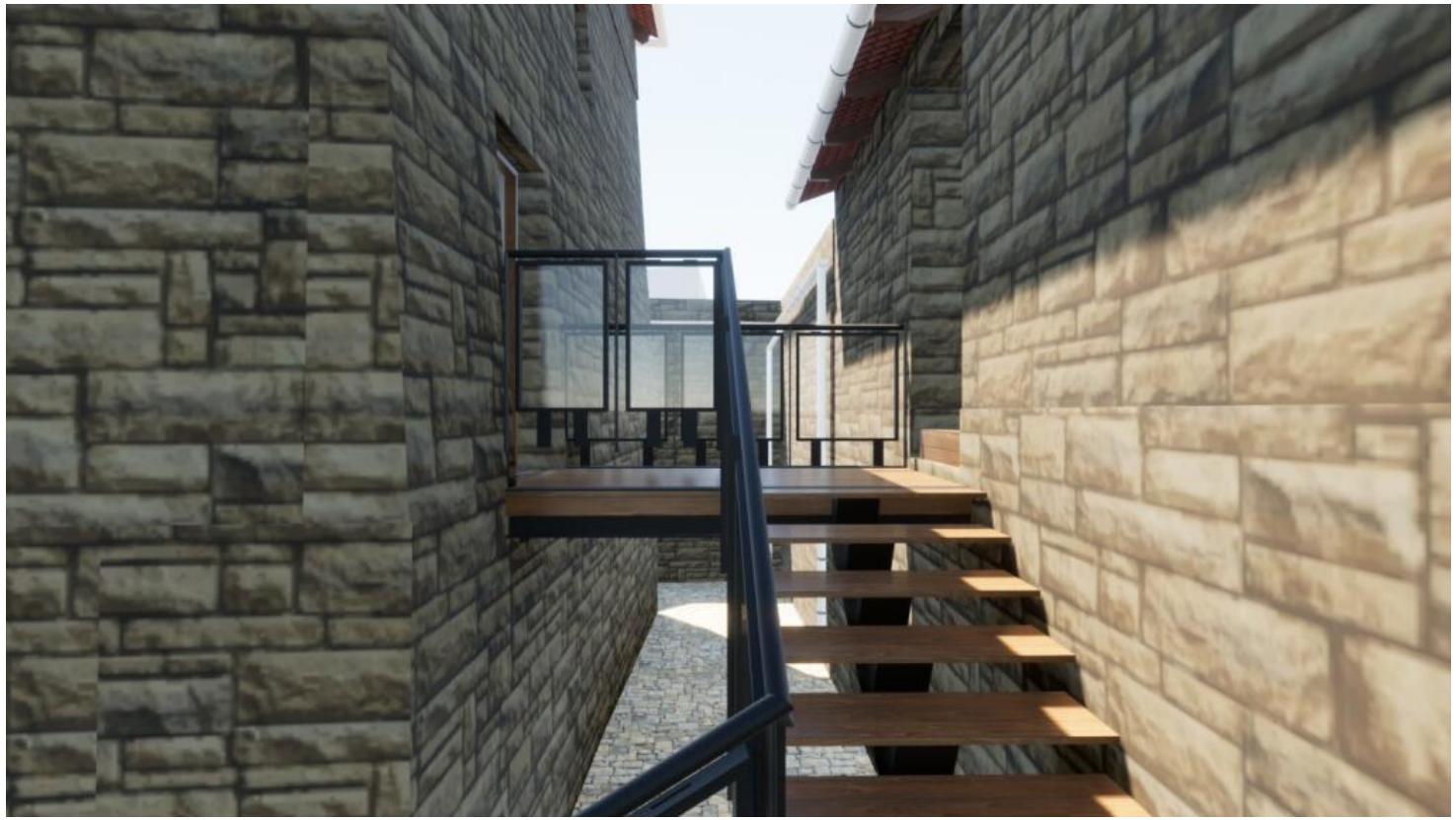

CRÉATION DE DEUX ESPACES D'EXPOSITION

EMPURANY

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- **LE PERMIS DE CONSTRUIRE A ÉTÉ ACCEPTÉ.**
- **LE DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE A ÉTÉ REALISÉ, LES RÉSULTATS SERONT CONNUS EN DÉBUT D'ANNÉE PROCHAINE.**
- **LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES A ÉTÉ ENVOYÉ.**
- **LA COLLECTE DE DONS EST OFFICIELLEMENT LANCÉE CE JOUR AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE.**

LE DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE RUE DU FORT

EMPURANY

FONDATION DU PATRIMOINE

Aidez-nous à restaurer le château médiéval d'Empurany

EMPURANY

Monsieur Philippe Garel

Délégué départemental de la Fondation du patrimoine

COMMENT FAIRE UN DON

- **EN REMPLISSANT LE BULLETIN DE DON DISPONIBLE EN MAIRIE, CHEZ LES COMMERCANTS DU VILLAGE AINSI QU'À L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE LAMASTRE.**

- **PAR INTERNET EN FLASHANT LE QR CODE CI-CONTRE OU EN TAPANT « EMPURANY FONDATION DU PATRIMOINE » SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE**

Important : si vous souhaitez conserver **l'anonymat**, n'oubliez pas de cocher la case située tout en bas au dos de votre bulletin de don ou de sélectionner **« je souhaite rester anonyme pour le porteur de projet »** si vous optez pour un don par internet.

Nous vous remercions de votre attention !

EMPURANY